

PROVINCE DU RUANDA-URUNDI.
RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE DU MULERA.

Ruhengeri, le 1 octobre 1928.

N°298/Trib.Front.

angl.

RUHENGARI



Monsieur le District Commissionnaire,

Comme suite à votre lettre N°1059/97 en date du 14 septembre dernier j'ai l'honneur de porter à votre connaissance, que je suis d'accord, concernant la date du 20 octobre prochain pour une session du tribunal de frontières à Chahafi.

Une liste des affaires à traiter vous parviendra ultérieurement.

Veuillez agréer, Monsieur le District Commissionnaire, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Délégué du Résident au
Mulera.
E. WOUTERS.

A Monsieur le District Commissionnaire de Kigezi

K A B A L E .